

Luxembourg, le 31 octobre 2025

Communiqué**Résiliation des conventions CNS-AMMD**

À la suite de son Assemblée Générale Extraordinaire du 8 octobre 2025, l'Association des Médecins et Médecins-Dentistes (AMMD) a décidé, à une large majorité, de résilier les deux conventions qui la lient à la Caisse Nationale de Santé (CNS).

Cette décision a été entérinée de manière définitive par l'envoi, en date du 30 octobre 2025, d'un courrier recommandé adressé à la CNS.

Cette décision historique reflète la volonté claire des médecins et médecins-dentistes de mettre fin à un cadre devenu incompatible avec la réalité de la médecine moderne et avec le principe constitutionnel de liberté d'exercice et de la protection sociale de la population

Un cadre devenu inacceptable

1

Les médecins et médecins-dentistes ne veulent et ne peuvent plus accepter le carcan légal et réglementaire, à plusieurs niveaux anticonstitutionnel, du conventionnement obligatoire et automatique.

Ce système limite leur liberté professionnelle, entrave l'accès des patients aux diagnostics et traitements dans des délais raisonnables, et impose unilatéralement la valeur de leurs prestations.

La résiliation de la convention constitue la première étape d'une démarche politique et professionnelle visant à ouvrir une négociation de fond sur la réforme du cadre légal et réglementaire — incluant la loi de l'exercice médical, la loi hospitalière et le code de la sécurité sociale — afin de parvenir à une nouvelle convention adaptée aux besoins réels de la médecine libérale et aux attentes de la population.

Garantir un accès équitable à des soins de qualité

L'AMMD réaffirme que cette décision est prise pour améliorer la prise en charge des patients et dans un souci de solidarité nationale.

Elle s'inscrit dans la volonté de rétablir un accès réel et rapide à des soins de qualité pour tous, dans un système durable, fondé sur la responsabilité médicale et la liberté thérapeutique.

Une volonté de dialogue et de réforme constructive

L'AMMD entend entamer sans délai un dialogue constructif avec le Gouvernement et la CNS, dans l'esprit des responsabilités respectives, afin de refonder le système conventionnel sur des bases équitables, transparentes et respectueuses de la profession.

Les axes prioritaires de négociation

Dans l'intérêt des patients et pour garantir la qualité des soins, l'AMMD entend négocier les points suivants :

- Évolution du conventionnement obligatoire et automatique vers un conventionnement sélectif, régulé en collaboration avec les représentants de la profession pour garantir la qualité et l'équité de l'accès aux soins ; le périmètre d'une future convention avec la CNS doit se limiter strictement aux aspects la concernant directement ;
- Autonomie tarifaire des médecins et médecins-dentistes, avec mise à jour régulière des actes sur avis du Collège médical, et tarification établie avec tact et mesure, laissant à la CNS le soin de définir la hauteur de sa participation ; dans un système solidaire un assureur privé doit être incité à prendre ses responsabilités pour compléter les prises en charge des patients ;
- Changement de la gouvernance de la CNS avec une représentation de l'assuré ;
- Abolition des restrictions légales et réglementaires interdisant l'exploitation de certaines activités et équipements médicaux au sein des cabinets ;
- Mise en place d'un financement des frais réels pour les cabinets médicaux, favorisant la performance et la qualité de la médecine de ville ;
- Création d'un cadre légal pour l'exercice médical en société, permettant des structures modernes, collaboratives et attractives ;
- Réévaluation de l'activité hospitalière en favorisant les collaborations interhospitalières

Préserver l'attractivité et la pérennité du système de santé

L'AMMD souligne que la réforme du cadre légal doit également rendre la profession médicale à nouveau attractive, favoriser l'installation de jeunes médecins et assurer la pérennité du système de santé luxembourgeois, aujourd'hui fragilisé par la pénurie croissante de certains praticiens et les contraintes administratives excessives.

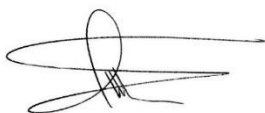
Conclusion

L'AMMD reste convaincue qu'une réforme concertée, fondée sur la liberté, la responsabilité et la qualité des soins, est la seule voie pour garantir l'avenir du système de santé luxembourgeois et la confiance du public envers ses professionnels de santé.

Pour le conseil d'administration,



Dr Chris Roller
Président



Dr Carlo Ahlborn
1^{er} Vice-Président
Président du CMD



Dr Sébastien Diederich
Secrétaire général